Festival Cinéma'bis

1 ème édition à Lille.

du jeudi 23 au samedi 25 octobre 2017

RÈGLEMENT – APPEL À FILMS 2017

Date limite d'inscription et d'envoi des films : **le 1ier novembre 2017**

Cinéma'Bis

Le cinéma Bis, bien que difficile à définir, s'articule autour du système de genre cinématographique, qui permet au spectateur de comprendre rien qu'en voyant l'affiche du film ou son nom ce qu'il s'apprête à voir.

De par ses méthodes de productions, son caractère à la fois rétro et innovant mais surtout intemporel, le cinéma Bis porte en son sein des genres de films éprouvés et sur représentés ainsi que des genres inédits ou propres au cinéma de faible budget. Cela passe d'abord par le retour de genres méprisés et considérés comme décadents, voire éteints : le style aventure, le Fantastique, la comédie populaire, le péplum… la thématique est ouverte ! le débat entier !

I Organisation

L'association le studio sognomacchina organise pour son douzième anniversaire, la 1iere édition du festival Cinéma'Bis. Un festival tourné vers le cinéma différent, le cinéma indépendant, le cinéma de genres … !

II Dates et lieux

Le festival Cinéma'Bis se déroulera à Lille au cinéma l'univers du 23 au 25 novembre 2017 .

III Objectifs

Le festival s'est donné pour objectifs principaux de :

- Divertir le spectateur en lui présentant des films qu'il n'a pas l'habitude de voir !

• Révéler des réalisateurs, débutants ou non, à travers une compétition de court-métrage décalé.

• Promouvoir le cinéma de genres et accroire la visibilité du film court indépendant.

• Sensibiliser le public, en particulier les jeunes, au processus de création cinématographique hors des gros circuits de production, autour de débats et rencontres avec auteurs amateurs et professionnels.

IV Jury et Prix

Le jury décernera 6 prix :

- Le Grand Prix
- Le prix de la mise en scène
- Coup de cœur du jury
- Meilleure actrice

- Meilleur acteur
- Meilleur film d'animation
- Vote du Public (chaque personne pourra voter pour son film préféré)

Le Jury composé de professionnels remettra les prix après délibération et une urne sera mise à disposition du public pour décerner le vote du public.

V Sélection

Nos critères de sélections seront essentiellement orientés vers l'originalité du sujet traité, l'écriture du scénario, la mise en scène, la lumière, le jeu des acteurs, les cadrages, le montage et tous les choix artistiques pris par le réalisateur.

Pour la compétition officielle, le comité de sélection retiendra une cinquantaine d'œuvres de fiction, documentaire, animation, expérimentale.
Les captations, films publicitaires et les films institutionnels ne seront pas admis.

De plus, certains courts-métrages seront susceptibles d'être projetés lors de sélections parallèles et hors compétition :

- Soirée de clôture spéciale comédie
- Section scolaire
- Section jeune public
- Section Festival Off

Aucun droit de diffusion ne pourra être demandé. Chaque film sélectionné peut-être projeté au maximum deux fois pendant le festival.

VI Conditions d'admission

Les films devront être en langue française ou sous-titré en français.

Seuls les films d'une durée inférieure à 25 minutes peuvent concourir. (Générique compris)

Un même réalisateur peut présenter plusieurs courts-métrages.

les films sont à envoyés impérativement avant le 1ier novembre 2017.

Envoyer la fiche d'inscription et un dvd contenant le fichier vidéo de votre court métrage à l'adresse ci-dessous :

l'association studio sognomacchina / Le Festival cinéma'bis

36 allée de la prairie / 59130 Lambersart (France).

Contact mail: studiosogno@yahoo.fr

VII Inscription et Frais Inscription

Les inscriptions sont ouvertes du 22 avril au 1ier novembre 2017.

Les réalisateurs doivent remplir la fiche d'inscription (en bas du règlement), joindre une photo du film en format numérique et les joindre au dvd du film correspondant. **Si envoi de plusieurs films, il faut remplir une fiche par film et envoyer un dvd par film.).**

Les frais d'inscription s'élève à 10.00 € (qu'importe le nombre de films envoyés). Le paiement doit se faire en liquide ou chèque (libellé à l'ordre du le studio sognomacchina) à joindre à la fiche d'inscription et la copie vidéo

Les films envoyés , sélectionnés ou non, seront renvoyés une fois le festival terminé.

VIII Résultats et films sélectionnés

Le festival s'engage à communiquer les résultats de la sélection au plus tard le 11 novembre 2017. Les réalisateurs des films sélectionnés seront contactés, et si la qualité de la copie de visionnage de leur film n'était pas satisfaisante, ils auront à renvoyer dans les 10 jours suivants, une nouvelle copie de meilleure qualité. Si les copies s'avèrent être de trop mauvaise qualité, un film préalablement sélectionné pourra être retiré de la sélection. De plus, en cas de non réponse du mail de confirmation de sélection du festival Cinéma'bis, l'association le studio sognomacchina se réserve le droit de retirer le film de la sélection et de le remplacer par un autre.

IX Invitation

Les réalisateurs des films sélectionnés pour la Compétition Officielle seront conviés à venir présenter leur film durant le festival.

L'hébergement pourra être éventuellement pris en charge par l'association le studio sognomacchina selon le nombre de participant, 10 jours avant la nuit réservée.

la facturation de la chambre sera à vos frais en cas d'annulation. Le transport sera, quant à lui, à la charge de la production.

X Diffusion et presse

Les participants cèdent à l'association le studio sognomacchina, sans contrepartie, le droit de diffusion des films sélectionnés pour les projections publiques du festival, les projections jury et les projections de promotion.

Les réalisateurs participants à la compétition autorisent sans contrepartie l'utilisation de photographies ou d'extraits visuels ou sonores (3 minutes maximum) de leur film, à des fins de promotion de l'œuvre, du réalisateur ou du festival, dans l'ensemble des supports médias : la presse écrite, radio, TV, Internet etc.

XI Palmarès

Les prix du festival sont assortis d'un diplôme officiel. Les films primés peuvent inscrire le nom du festival et la nature du prix obtenu sur le matériel promotionnel et les supports d'information de la production (Biographie filmographie). Pour les lauréats absents lors de la cérémonie de clôture, leur prix sera envoyé par la poste dans un délai de 1 mois suivant la fin du festival.

XII Litiges

Les demandes de participation à la compétition impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement, rédigé en français. En cas de litige, l'organisation du festival se réserve le droit d'accorder des dérogations éventuelles en vue de régler des cas non prévus par le présent règlement.

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'organisation du festival se réserve le droit de modifier ou d'annuler la manifestation.

En acceptant ce présent règlement, votre œuvre est susceptible d'être présentée en compétition officielle ou hors compétition et d'être utilisée à des fins de communication via nos différents médias.

XIII Support de projection

Le festival cinéma'bis projette tous les courts-métrages en compétition officielle en dvd, full HD ou DCP.

l'envoi du ou des films sera à vos frais et les retours seront pris en charge par l'association.

XIV Sous-titre

Pour les films en langue française, merci de ne pas nous envoyer la version avec les sous-titres anglais. Et concernant les courts-métrages (ou passage) en langue étrangère il est impératif de nous les faire parvenir avec les sous-titres français.

Fiche d'inscription Festival Cinéma'Bis	
Titre du film :	
Durée du film (générique compris) :	
Synopsis du film	
Casting / acteurs	
Année de production :	
Réalisateur(s) :	
Scénariste(s) :	
Nom structure production :	
Adresses structure productions ou réalisateur :	
Téléphone : Mail :	

NB 1 : Joindre à la fiche d'inscription, une photo /affiche du film + copie video du film sur dvd + les 10.00 euros d'inscription en liquide ou chèque à l'ordre du studio sognomacchina.

NB 2 : si envoi de plusieurs films remplir une fiche par film et une copie vidéo par dvd, merci !